

LA REEF

233

MARS/AVRIL 2022

Compétitions pour tous les publics



Salon international de l'agriculture de Paris

6

Fête du poney

9

Journées de l'attelage et de la randonnée

10

■ Printemps du style



Le Hunter est sur le pont pour 2 modules de 3 jours alliant compétitions et formations.

Pour les cavaliers : stage avec des intervenants le matin et l'après-midi : compétitions épreuves poneys, clubs, amateurs, jeunes poneys et jeunes chevaux.

Pour les entraîneurs et officiels de compétition : interventions sur les différents thèmes en salle le matin et l'après-midi : mise en pratique sur le terrain.

■ Journées découverte



Ce printemps, deux journées dédiées sont mises en avant par la FFE pour faire découvrir nos activités.

La **Journée de l'attelage du 17 avril** est l'occasion d'initier à la discipline et de mettre les attelages sur les routes et les chemins pour faire connaître la pratique.

La **Journée de la randonnée du 15 mai** est destinée à faire goûter à tous les joies de la promenade et du voyage à cheval.

Voir page 10

■ Fête du Poney



La **Fête du Poney** aura lieu le dimanche 22 mai.

Profitez de cette journée que la FFE mettra en avant dans sa communication pour faire la promotion de vos activités estivales et pour lancer votre campagne d'inscriptions.

Relancez tous vos contacts. Décorez le poney-club et préparez une belle après-midi d'animations avec vos cavaliers et leurs familles.

Voir page 9

■ Grand Tournoi



Le **Grand Tournoi** aura lieu du 27 au 29 mai à Lamotte.

Au programme, les championnats de France des sports équestres par équipe en horse-ball, pony-games, paddock polo FFE et tir à l'arc à cheval.

Clôture des engagements le lundi 9 mai.

Règlement dans la rubrique *Disciplines et documents* de ffe.com et informations sur le site du **Grand Tournoi**.

■ Generali Open de France



Le **Generali Open de France**, session poneys, aura lieu du 8 au 16 juillet, clôture des engagements le 13 juin et la session clubs du 23 au 30 juillet, clôture le 27 juin.

Nouveauté 2022 : début des épreuves vendredi 8 juillet pour les As poney Elite Excellence et Elite en CSO et pour les As poney Elite et Poney 1 en CCE.

Règlement dans la rubrique *Disciplines et documents* de ffe.com et informations sur le site opendefrance.ffe.com.

■ Equirando



Cap sur la baie de Somme, sa faune et sa flore remarquables, pour un Equirando éco-responsable.

Les itinéraires d'approche inviteront à la découverte du parc ornithologique du Marquenterre, vaste espace naturel littoral protégé.

Partez d'où vous voulez, randonnez pour profiter de 3 jours festifs du 29 au 31 juillet au Haras Henson et dans la cité médiévale de Rue (80).

Voir page 11

SOMMAIRE

Vie équestre

Salon international de l'agriculture	6
Graines et statut d'artiste	13
Bien-être animal	22
On en parle au club-house	27

Clubs

LeMemoClub	2
Poney Ecole	8
Fête du poney	9
Gestion des impayés	14
Médiation de la consommation	14
Avantages d'un contrat écrit	15
Organisation de manifestations	16
Check-list transport	17

Tourisme

Journées de l'attelage et de la randonnée	10
Equirando	11
Brevet de randonneur bronze	12
Fiches pratiques	12

Formation

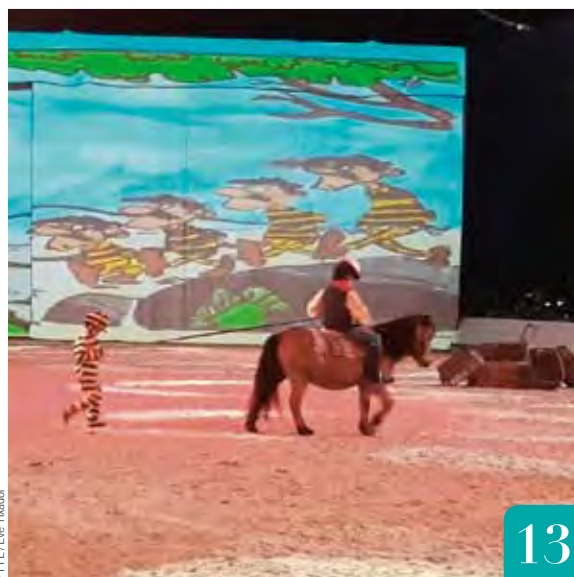
Convention DGER	18
Renouvellement ATE	19
#Lechevalrecrute	20

Sport

A vos agendas	4
Open amateur 2022	24
Pierre Le Goupil pour le cross de Paris 2024	25
A vos abdos avec Manon Moutinho !	26

Références

Décisions juridiques	21
----------------------	----



LA REF - Mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation

Parc Équestre 41600 LAMOTTE - Tél : 02 54 94 46 00 - laref@ffe.com ■ RÉDACTRICE EN CHEF : Danielle Lambert ■ PUBLICITE : publications@ffe.com - 02 54 94 46 71 ■ ICONOGRAPHIE : Danielle Lambert, Elodie Brunaud ■ VISUEL COUVERTURE : AdobeStock/ Terri Cage ■ ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : FFE Affaires Générales, FFE Communication, FFE Compétition, FFE Développement, FFE DTN / Manon Moutinho / Eve Tixador, FFE Formation, FFE Parc, FFE Ressources, FFE Tourisme, GHN ■ MAQUETTE : Charte Graphique : FFE - Mise en page : Quadrilaser ■ COMMISSION PARITAIRE : 0920 G 80336 ■ ISSN : 2115-4686 ■ TIRAGE : 3 600 exemplaires ■ DÉPOT LEGAL : À la date indiquée sur la couverture ■ ÉDITEUR : Fédération Française d'Equitation - Association loi 1901 - Président Serge Lecomte - Siège social : Parc Équestre Fédéral 41600 Lamotte ■ ASILAGE : Affiches Fontainebleau et Generali Open de France ■ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Serge Lecomte ■ FORCE RÉGLEMENTAIRE : Ceci est le mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation. Les informations portant la mention « Officiel » ont force réglementaire ■ ABONNEMENT : Envoyer vos coordonnées et un chèque de 50 € à l'ordre de la FFE à FFE Club SIF 14490 Litteau. Préciser Abonnement à La Ref au dos du chèque.

A VOS AGENDAS !

SOUTENEZ LES ÉQUIPES DE FRANCE SUR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS. PRINCIPALES DATES JUSQU'EN JUILLET.



© FFE / PSV

Fontainebleau. Qui succèdera à B. Cernin / Uitlanders du Ter ?

1-3/04

14 Deauville

La dixième édition du CPEDI3* a rendez-vous au Pôle international du Cheval – Longines pour 3 jours de para-dressage au plus haut niveau. [Site Handi Equi'compet](#)

20-24/04

77 Fontainebleau

Du 20 au 24 avril 2022, le *Printemps des Sports Equestres* relance les Championnats de France Master Pro de saut d'obstacles dans le magnifique écriin du Grand Parquet à Fontainebleau.

Au programme, les Championnats de France Master Pro avec en parallèle un Concours Hippique 4* accompagnés d'autres labels à l'attention des jeunes chevaux, des jeunes cavaliers et des Amateurs.

Exclusivement sur les terrains en sable de la Carrière des Princes et du Petit Parquet. Une organisation GL events Equestrian Sport, organisateur d'Equita Lyon le Salon du Cheval de Lyon et du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International, en association avec la FFE.



© CE Saumur / Les Garennes

Saumur complet

28/04-01/05

49 Saumur

35^e édition du CCI 4*-L de Saumur Complet. Rendez-vous de l'élite du complet mondial sur les sites de Terrefort et de Verrie labellisés Terre de Jeux Paris 2024. Avec un CCI 3*-S, un CCI 2*-L et pour la première fois un CCI 1*-Intro. www.saumur.org



© FFE / PSV

CDIO5* de Compiègne

28/04-01/05

72 Le Mans

CDI4* dress Tour au Pôle européen du cheval (PEC) avec également toute la gamme internationale de dressage pour les différents âges et des épreuves SHF pour chevaux et poneys. [Site du PEC](#)

19-22/05

60 Compiègne

Les internationaux de dressage proposent, outre l'officiel de France CDIIO 5* et sa Coupe des Nations, un CDI3*, un CDI2*, un CDIU25, un CDIYR, un CDIJ et un CDIP et un magnifique spectacle de Jean-François Pignon. Site de [Compiègne équestre](#)



5-8/05

44 La Baule

La 61^e édition du CSIO5* de France propose ses 3 rendez-vous majeurs, le vendredi la Coupe des nations, le samedi le Derby région des Pays de la Loire et le dimanche le Rolex Grand Prix Ville de La Baule. Site [La Baule Cheval](#)



16-19/06

88 Vittel

L'hippodrome de Vittel accueille les Master Pro de CCE.

24-26/06

75 Paris
Champ de Mars

Longines Paris Eiffel, CSI5* étape du Global Champions Tour. Avec son exceptionnelle Route Eiffel à cheval à travers Paris encadrée par la police à cheval et accueillie par la Garde républicaine au Champ de mars. Affiche signée Jul. pariseillejumping.com.



© Jumping int. Dinard / E. Knoll

Jumping international de Dinard

8-10/07

18 Vierzon

Le centre équestre de la Picardière à Vierzon accueillera la 8^e édition des Master Pro de dressage dans tous les niveaux du Pro 3 au Pro Elite Grand Prix.

[Site La Picardière](#)

14-17/07

92 Jardy

Le Jardy eventing show 2022 réunira un CCI 4 S, des épreuves nationales et jeunes chevaux.

28-31/07

35 Dinard

Depuis 1912, soit 110 ans, Dinard accueille les cavaliers en concours. La 7^e édition depuis la relance du Jumping international au Val Porée annonce 27 épreuves internationales réparties en 4 niveaux de compétition : CSI5*, CSI3*, CSI1* et CSI YH pour les jeunes chevaux de 7 ans. www.jumpindinard.com



Pôle européen du cheval du Mans

18-24/07

72 Le Mans

Open Amateur, le nouveau rendez-vous qui réunit les championnats de France en CSO, CCE, dressage et hunter pour tous les niveaux Amateur.

Au Pôle européen du cheval, un site labellisé par la FFE Pôle d'excellence Premium de compétition équestre. <https://openamateur.ffe.com>

BELLE DYNAMIQUE

L'ÉQUITATION A LE VENT EN POUPE. IL NOUS APPARTIENT À CHACUN QU'ELLE POURSUIVE SUR LA LANCÉE DE CETTE BELLE DYNAMIQUE EN GARDANT AU MAXIMUM NOS DERNIERS ARRIVÉS ET EN ALLANT AU DEVANT DE NOUVEAUX PUBLICS.

Jamais deux sans trois

Les deux dernières rentrées ont été bonnes. Nous avons aujourd'hui beaucoup de nouveaux cavaliers dans nos clubs. C'est le moment de veiller à ce qu'ils aient envie de poursuivre la pratique de l'équitation et celui de lancer une nouvelle campagne de recrutement.

Attachons-nous à faire de la prochaine rentrée une réussite qui poursuivra la belle tendance à la croissance que nous observons depuis 2020.

Campagne de printemps

Pour cela, la FFE met en place une campagne de printemps d'une ampleur inédite, incluant la promotion de la **Fête du poney**. Participons nombreux à cette opération. C'est une occasion unique de motiver nos cavaliers et leurs parents et un événement idéal pour faire le plein de nos stages et randonnées de l'été et pour lancer les réinscriptions.

Fête du poney

L'invitation à la **Fête du poney** est parfaite pour relancer les enfants des écoles et toucher de nouveaux publics. Il n'appartient qu'à nous de faire vivre la dynamique qui porte l'équitation en avant, en ces temps où le public recherche les activités de pleine nature et le contact avec les poneys et les chevaux.

Que ce printemps soit conquérant !

Serge Lecomte, Président de la FFE



© FFE / PSV

SÉMINAIRE DES CRE

FFE TERRITOIRES ORGANISE UNE SÉRIE DE SÉMINAIRES AU PARC ÉQUESTRE FÉDÉRAL AFIN D'ACCOMPAGNER LES ÉLUS DES ORGANES DÉCONCENTRÉS ET DE LES INFORMER DES ACTUALITÉS ET DES SERVICES FÉDÉRAUX.



Services FFE

Après des rencontres très régulières en visioconférence ces dernières années, le séminaire des 10 et 11 mars a mis en avant les atouts du nouveau service FFE Territoires.

Au programme, présentation des différents services de la fédération et de son actualité : projet fédéral 2022-2024, politique fédérale relative au bien-être animal et axes de développement en région, plan de lutte contre les violences sexuelles, TVA des activités équestres, etc.

Axes de développement

L'initiative a été appréciée par la quarantaine de participants. « Il s'agit de mon deuxième mandat de président, et c'était le séminaire le plus étoffé auquel j'ai participé ! s'est réjoui Axel Carpen-



© FFE / FEB

Les président(e)s de CRE, accompagné(e)s d'élue(s) et de permanent(e)s

tier, président du CRE Normandie. Le service FFE Territoires va permettre aux régions de monter très vite en compétences avec leurs financeurs. C'est un soutien pour renforcer nos dossiers et aller en chercher de nouveaux.

un climat très positif et un bel enthousiasme. C'était très enrichissant, une bonne énergie se dégage de ce projet fédéral. Le service FFE Territoires permet une vraie proximité. C'est l'élément qui manquait et une articulation essentielle entre la fédération et les comités régionaux et départementaux. »

À suivre : Séminaires des CDE les 24-25 et 28-29 mars et des CDTE les 31 mars et 1^{er} avril.

Contact FFE Territoires : territoires@ffe.com. Voir aussi [Ref 232 page 7](#).

FFE Territoires

Jacques Navarro, nouvellement élu président du CRE Auvergne-Rhône Alpes, découvre, lui, le mécanisme fédéral : « Au cours de ce séminaire, il y a eu

Visios FFE

Tous les mois, FFE Développement vous propose une visio d'une heure à la pause déjeuner.

4 avril : La Fête du Poney : comment organiser un événement festif ?

Mai : Les produits fédéraux pour préparer l'été.

Les visios passées sont disponibles en replay sur [Youtube](#) / Fédération française d'équitation / Playlists / Visios FFE ou via le QR code ci-dessus.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

L'ÉDITION DES RETROUVAILLES AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE, VITRINE DU MONDE AGRICOLE, S'EST TENUE DU 26 FÉVRIER AU 6 MARS.

Pendant 9 jours, la FFE a présenté les bienfaits de l'équitation à travers son stand et un poney-club éphémère. Les pouvoirs publics ont été sensibilisés aux spécificités et difficultés rencontrées par les établissements équestres.

Présenter l'équitation

Les établissements équestres sont des ambassadeurs du monde rural. Le poney-club éphémère a permis de rappeler les bienfaits éducatifs de l'équitation auprès du jeune public et de leurs parents. Des animations de pansage et d'hippologie ont permis aux enfants de découvrir les poneys et leurs besoins. L'offre de formation de la FFE était également mise en avant. Au total, ce sont plus de 1 000 enfants qui ont bénéficié d'un premier contact avec l'équitation. Le tout était animé par les équipes de la FFE et du CREIF. Les jeunes intéressés par l'équitation peuvent prolonger l'expérience vécue au salon par une initiation gratuite dans un club francilien.



Serge Lecomte, président de la FFE, accueille Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur le stand FFE CREIF avec Frédéric Bouix, délégué général de la FFE.

Conférence de presse

Une conférence de presse a été organisée le 3 mars dans le cadre de l'officialisation d'une convention signée entre la FFE, la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE), pour resserrer davantage les liens qui unissent le monde agricole et la filière équestre. Elle vise à optimiser les parcours de formation et de professionnalisation, l'insertion scolaire, sociale et professionnelle, et inclut un axe dédié au bien-être animal. Plusieurs apprentis, professionnels et formateurs ont pu partager leur expérience devant Serge Lecomte, président de la FFE, Valérie Baduel, Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche, et Jean-Roch Gaillet, Directeur Général de l'IFCE. Étaient également présents à cette occasion Éric Touron, Conseiller Régional des Pays de la Loire et

réfèrent cheval au sein du Conseil Régional, ainsi que Martine Leguille-Balloy, Députée de Vendée et Présidente du groupe d'étude cheval de l'Assemblée nationale.

Rencontres institutionnelles

De nombreuses rencontres institutionnelles ont rythmé les neuf jours de cette édition des retrouvailles, avec en premier lieu la venue de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Celle-ci a été l'occasion pour Serge Lecomte, président de la FFE, de le remercier pour son soutien aux poney-clubs et aux centres équestres pendant la crise Covid grâce aux mesures adaptées qui ont permis d'atténuer l'impact des confinements successifs. Cette rencontre a également permis d'évoquer la mise en œuvre de la prochaine programmation de la PAC. Avec Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, Frédéric Bouix, Délégué Général de la



Frédéric Bouix et Marc Fesneau, ministre chargé des relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne

FFE, a évoqué les importants besoins de recrutement de la filière mais également la Loi Sport et le sujet de la gouvernance des fédérations.

Institutionnels

La venue d'Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, accompagné de Romain Grau, Député des Pyrénées-Orientales, a permis d'aborder la médiation avec les équidés en milieu carcéral et la future transposition de la directive TVA.

Ce sujet d'importance a également été mentionné avec Marc Fesneau, ministre chargé des relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne, et François Bayrou, Haut-Commissaire au Plan, tout comme celui de la reprise des activités post-Covid et la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune.

Avec Julien Borowczyk, Député de la Loire, les discussions se sont concentrées sur les bienfaits de la médiation équine, du sport-santé et notamment des travaux menés conjointement avec France Alzheimer.

Enfin, le passage de Martine LeGuille-Balloy, Députée de la Vendée et Présidente du groupe d'études cheval à l'Assemblée nationale, et de Jean-Pierre Vogel, Sénateur de la Sarthe et Président du groupe d'études cheval au Sénat, a été l'occasion d'évoquer l'actualité de la filière équine ainsi que la question du transport des équidés.

Questions de terrain

La venue des députés européens Stéphanie Yon-Courtin, Marie-Pierre Vedrenne, Jérémie Decerle et Marc Tarabella, eurodéputé belge et co-pré-

sident du groupe Sport, a permis de leur exprimer l'importance de leur soutien sur les dossiers européens liées à la fiscalité, à l'agriculture, au sport ou au bien-être animal afin d'assurer la prise en compte de la filière.

La venue d'Aurore Bergé, Députée des Yvelines accompagnée de Philippe Emmanuel, maire de Jouars-Pontchartrain, a été l'occasion de faire le point sur l'ensemble de l'actualité européenne, nationale et locale, en particulier les Jeux Olympiques de 2024, tout en échangeant sur les possibles liens à créer entre centres équestres et élus locaux.

Tour de France des régions

La déclinaison locale de ces sujets n'a pas été oubliée grâce à plusieurs échanges auprès d'élus locaux. La rencontre avec Laurent Wauquiez, Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, en présence de Jacques Navarro, président du CRE ARA, a tout d'abord permis de revenir sur le Plan Ambition Cheval qui a pour objectif de soutenir la filière dans sa région et sur les besoins en termes de formation pour pourvoir les emplois disponibles. La visite sur le stand de la FFE de Marie-Guite Dufay, Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté a été l'occasion de lui présenter les activités équestres pouvant répondre aux politiques publiques développées dans sa région et d'envisager des pistes de travail pour répondre aux politiques publiques mises en place par la Région. Pour clore le tour de France des élus régionaux, Frédéric Bouix et Valérie Hamelin-Boyer, présidente du CRE



Jean-Roch Gaillet, directeur général de l'Ifce, Florence Méa, directrice générale adjointe de l'Ifce, et Frédéric Bouix accueillent la ministre des Sports Roxana Maracineanu



La conférence de presse a permis de mettre en avant les métiers du cheval et des centres équestres

Grand-Est ont accueilli Jean Rottner, Président du Conseil Régional Grand-Est, Laurent Wendlinger et Béatrice Moreau, respectivement Président et Vice-Présidente de la commission culture de ce même Conseil régional.

Modèle français

La visite inédite de Denise Bauer, ambassadeur des États-Unis en France, a permis à Frédéric Bouix de présenter le modèle unique dit du cheval partagé développé dans notre pays qui permet, l'accessibilité de l'équitation dès le plus jeune âge et grâce auquel la FFE est aujourd'hui la troisième fédération olympique en nombre de licenciés. Après cette année d'absence, cette édition aura donc marqué l'engouement des Français pour leurs terroirs et les savoir-faire français parmi lesquels figure l'équitation et la diversité d'activités qu'elle permet.



Succès populaire du poney-club éphémère auprès des petits Parisiens

PONEY ÉCOLE

LA FFE RECONDUIT PONEY ÉCOLE, QUI S'ADRESSE AU CŒUR DE CIBLE DES CLUBS, LES ENFANTS. C'EST UNE OPÉRATION D'APPEL, RELANÇÉE EN 2014 EN PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, L'UNSS ET L'USEP.

PONEY ÉCOLE PERMET AUX CLUBS D'ALLER À LA RENCONTRE D'UN PUBLIC SCOLAIRE EN OFFRANT UNE SÉANCE DÉCOUVERTE, AVEC UN DOUBLE OBJECTIF : INITIER DES CYCLES D'ÉQUITATION SCOLAIRE ET RECRUTER DE NOUVEAUX CAVALIERS SUR LE LONG TERME.

Partenariat fructueux

Cette collaboration simplifie les démarches administratives des dirigeants de clubs labellisés Poney-club de France pour accueillir un public scolaire dans le cadre d'une séance de découverte gratuite d'une demi-journée. Cette opération vise à faciliter l'entrée en relation avec de nouveaux prospects, en vue de commercialiser des cycles d'équitation scolaire et de recruter de nouveaux pratiquants sur le long terme.

Ce partenariat redonne à l'équitation sa place parmi les apprentissages scolaires au programme de maternelle et de primaire, et permet aussi de faire venir au poney-club des publics qui n'auraient jamais fait la démarche par eux-mêmes. C'est un levier pour recruter de nouveaux cavaliers.

Pourquoi Poney École ?

Pour mettre en lumière de l'équitation et ses valeurs pédagogiques, démontrer le rôle social et éducatif des clubs, générer de nouveaux cavaliers parmi ceux qui n'auraient pas spontanément poussé la porte d'un poney-club, bénéficier d'une visibilité nationale grâce au site dédié et aux actions de communication nationales et régionales, ou créer du lien avec les collectivités territoriales, sont autant d'arguments en faveur de **Poney École**.

En 2021, malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les difficultés qu'elle a engendrées dans le milieu scolaire, 284 classes ont profité d'une séance de découverte. Statistiquement, les clubs qui participent à **Poney École** ont un taux de recrutement de nou-



Extrait du film *La Classe au poney-club* de la série *Tous à cheval*

veaux cavaliers supérieur en moyenne de 3% à celui des autres établissements équestres. Un Kit École est mis à disposition des clubs inscrits. Il comporte un cahier enseignant, 30 carnets éducatifs Maracuja et des diplômes Initiation, afin d'accompagner au mieux les enseignants et leurs élèves. Ce kit est gratuit, les clubs inscrits ne paient que les frais de port.

des écoles, afin d'être référencé par tous les acteurs socio-économiques de la région, mairies, etc.

À chaque nouvelle organisation d'événement, concours ou autre, contacter la rédaction du journal local pour qu'il diffuse des informations sur l'équitation en général et votre poney-club en particulier permet de continuer à se faire connaître.

Communication

Comment faire de ces cavaliers d'un jour des cavaliers pour toujours ? La visibilité est une des clés pour mener à une future inscription. La mise à jour régulière d'un site internet, page Facebook ou compte Instagram permet de séduire les parents des enfants participant, mais aussi de leur mettre facilement à disposition des informations telles que les modalités d'inscription ou les tarifs.

Participer à l'opération **Poney École** est un gage de la qualité de l'enseignement sur lequel capitaliser auprès

Atouts éducatifs

Les parents tentés de faire pratiquer l'équitation à leurs enfants voient également par l'intermédiaire de **Poney École** le sérieux de l'enseignement dispensé au club, les atouts éducatifs de l'équitation à poney, la qualité des installations qui garantissent une pratique sécurisée, la diversité des disciplines proposées...

Vivre l'expérience aux côtés des poneys permet aux élèves, comme aux enseignants de percevoir de façon concrète les bienfaits du contact avec les poneys pour l'éveil et la santé.

En savoir plus

Plus d'informations et inscriptions :

poneyecole.ffe.com

Utilisez le lien vers le film *La Classe au poney-club* de la série *Tous à cheval* pour illustrer vos invitations.

FÊTE DU PONEY

UN VÉRITABLE ENGOUEMENT S'EST CRÉÉ AUTOUR DE LA FÊTE DU PONEY CES DERNIÈRES ANNÉES. LE DIMANCHE 22 MAI 2022, PROFITEZ DE CETTE JOURNÉE FESTIVE ET FAMILIALE POUR LANCER VOTRE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT ET FAIRE RAYONNER VOTRE PONEY-CLUB.

Recruter

Pour tous les poney-clubs de France, la Fête du Poney est un moment clef pour recruter de nouveaux cavaliers. Lors de la dernière édition, plus de 400 poney-clubs ont ouvert leurs portes aux familles désirant découvrir l'équitation à poney.

Programmée le dimanche 22 mai, cette journée permet aux parents d'anticiper les inscriptions aux activités extra-scolaires prévues pour la rentrée, mais aussi de découvrir les stages et animations estivales prévues au poney-club. En plus de bénéficier d'une saisonnalité propice au recrutement, vous pouvez compter sur les parents comme prescripteurs : ils sauront vous recommander à leurs proches s'ils ont été séduits par l'opération ! Il ne faut donc pas hésiter à les faire participer aux animations aux côtés de leurs enfants. Vous pouvez également vous servir des offres de parrainage en distribuant à vos cavaliers des invitations +1 pour booster votre campagne de recrutement et rendre votre événement convivial.

Fidéliser

Cette journée est l'occasion d'associer vos cavaliers à la création de votre événement, pour qu'ils deviennent acteurs de la manifestation. Par exemple, programmez un projet équestre comme un carrousel et organisez la représentation lors de la *Fête du Poney*. Vous pouvez également cultiver le sentiment d'appartenance en leur proposant de participer à la décoration des écuries aux côtés

de vos équipes. Une fois mobilisés, vos cavaliers seront vos meilleurs ambassadeurs. Vous pouvez également profiter de cette journée pour organiser un challenge interne afin de valoriser votre poney-club, fidéliser vos cavaliers, impressionner le public et dévoiler vos activités. Bien qu'elle soit d'envergure nationale, cette journée est la vôtre. Différenciez-vous, appropriez-vous cette opération afin d'en faire une journée phare et unique dans votre calendrier. Pour vous accompagner dans cette démarche, un kit de communication club vous sera adressé courant avril.

Promouvoir

Soyez attractif et retenez l'attention ! Communiquez en amont, pendant et après l'événement sur vos réseaux sociaux, comme dans votre commune et ses commerces de proximité. Des supports de communication sont disponibles en téléchargement à la rubrique *Fête du Poney* de la *Médiathèque Club*. Ils vous permettent de faire de l'affichage, d'envoyer des invitations par e-mail à vos cavaliers ou encore de leur donner des invitations parrainage. Les affiches sont également mises en ligne avec des réserves de date pour vous laisser la possibilité de vous organiser librement.

Besoin d'idées ?

Si vous êtes en manque d'inspiration, pas de panique. La *Médiathèque Club* est votre meilleure alliée ! N'hésitez pas à consulter les idées d'initiations et activités à poney, imaginées



© NHMM Photography

au cours des années en fonction des retours des poney-clubs participants. Vous y trouverez également des conseils sur l'organisation d'un événement et les aspects juridiques à prendre en compte.

S'inscrire

Cliquez sur le bouton inscription dans le menu de gauche de la page tousacheval.ffe.com/fete_poney. Renseignez vos identifiants FFE Club SIF habituels. Ajoutez une photo qui représentera votre *Fête du Poney* et une description de votre journée. Si votre programme n'est pas encore finalisé, vous pouvez revenir le modifier à votre guise.

Save the date : Visio FFE !

Une visioconférence FFE dédiée à la *Fête du Poney* aura lieu le lundi 4 avril de 12h à 13h afin de vous accompagner au mieux dans l'organisation de cet événement festif.

Bienvenue au poney-club

Utilisez le lien vers le film *Bienvenue au poney-club* de la série *Tous à cheval* pour illustrer vos invitations.

JOURNÉES DÉCOUVERTE

APRÈS DES ÉDITIONS 2021 MAINTENUES MALGRÉ LES CONDITIONS SANITAIRES PARTICULIÈRES, DEUX ÉVÉNEMENTS PHARES DU TOURISME ÉQUESTRE REVIENNENT AU PRINTEMPS 2022 : LA JOURNÉE DE L'ATTELAGE, LE DIMANCHE 17 AVRIL ET LA JOURNÉE DE LA RANDONNÉE ÉQUESTRE LE DIMANCHE 15 MAI. AUTANT D'OCCASIONS DE CÉLÉBRER, DE PRÉSENTER, D'INITIER À CES PRATIQUES !



© Critères dans le vent

A retenir

Journée de l'Attelage :
17 avril 2022

#journeedelattelage

Journée de la
Randonnée Equestre :
15 mai 2022

#journeedelarandonneequestre

Journée de l'Attelage

L'attelage est une discipline très complète, qui requiert rigueur, confiance, calme et patience, et nécessite une solide relation entre le meneur, ses grooms et les chevaux. Organiser un événement lors de cette journée, c'est

permettre à un public très large de découvrir les joies de la discipline, et qui sait, d'inspirer des vocations.

Voici quelques idées de manifestations : proposer une randonnée en attelage avec pique-nique le midi, encadrer une initiation complète, de la préparation du cheval au dégarnissage, présenter une démonstration de débardage, de ramassage de déchets, de taxi-calèche, d'attelage de tradition, de travail au longues-rênes, rassembler des passionnés pour exposer des voitures hippomobiles de tradition, pour le plus grand plaisir des curieux, animer des baptêmes en attelage et une initiation à la conduite, sur un slalom très simple...

Journée de la Randonnée Equestre

Petits, grands, adeptes d'équitation de pleine nature ou pas encore, la

randonnée équestre s'adresse à tous. Ce jour-là, clubs et associations sont invités à organiser une activité ou un événement d'équitation d'extérieur. C'est l'occasion de faire découvrir de nouvelles sensations, une relation privilégiée avec son cheval, où il fait bon prendre son temps, profiter des paysages et se reconnecter à la nature. Voici quelques exemples de manifestations qu'il est possible d'organiser : préparer des tracés de P.O.R. à effectuer en équipes, accompagner ses cavaliers en bivouac de deux jours en autonomie pour les initier au voyage à cheval, créer un « geocaching » à cheval en cachant des indices à trouver, présenter le bêtage d'un équidé, ou encore préparer une journée multi-activités avec un itinéraire pour les piétons / coureurs, un pour les cyclistes et un pour les cavaliers.



ÉCO-RESPONSABLE

PARTICIPER À L'EQUIRANDO, OUTRE L'ASPECT PÉDAGOGIQUE D'UN TEL PROJET, PEUT ÊTRE UNE OCCASION PARFAITE POUR SENSIBILISER LES CAVALIERS, JEUNES ET MOINS JEUNES, AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ. ET SI VOTRE RANDONNÉE D'APPROCHE ÉTAIT UN SUPPORT OPPORTUN POUR CONTRIBUER À LA TRANSMISSION DES CLÉS QUI PERMETTENT D'ALLIER ITINÉRANCE DOUCE, ÉQUITATION DE PLEINE NATURE ET PRATIQUE « VERTE » ?

Un périple bien pensé

Grâce à la randonnée à cheval, comme aux autres activités sportives de nature, nous évoluons dans de

nombreux espaces naturels, peuplés par une faune et une flore importantes, riches mais parfois fragiles. L'une de nos principales préoccupations en tant que cavalier ou meneur doit être de limiter au maximum notre impact sur

l'environnement, et de laisser le moins de trace possible de notre passage. Cette année, les itinéraires d'approche de l'Equirando passent à proximité de grandes zones naturelles fragiles et protégées, abritant



une multitude d'espèces de végétaux, d'oiseaux migrateurs et d'animaux sauvages. Dans le parc du Marquenterre, à la différence des parcs animaliers, la faune et la flore sont en totale liberté. Le parc et les plus de 3 000 hectares de l'estuaire sont d'ailleurs protégés en tant que Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme. C'est un espace exceptionnel qu'il convient de préserver en adoptant de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement, lorsqu'on y évolue à cheval : randonner sur les sentiers tracés et balisés, rester discret à l'approche de la faune, contourner les troupeaux, éviter de pique-niquer dans les zones protégées, ne laisser aucune trace de son passage, préférer les surfaces « durables » comme les sentiers, les pistes forestières, les petits graviers aux zones fragiles comme les dunes...

Eduquer

Autant de notions importantes, qu'il est bon de transmettre aux membres de votre équipe. Il est possible, par exemple, d'organiser des veillées ou soirées à thème pour observer la faune, de réaliser un herbier dessiné tout au long de votre périple, ou bien un album photos des animaux rencontrés, ainsi que leurs empreintes. Les cavaliers randonneurs adultes pourront se montrer sensibles aux diffé-

rences de déplacements et d'évolution des sabots des chevaux en fonction de la nature des sols foulés, ou encore à l'étude des différentes espèces d'oiseaux et de rapaces ainsi qu'à leurs modes de vie. N'hésitez pas à vous documenter sur la Baie de Somme, terre d'accueil de cette édition 2022 de l'Equirando, à vous appuyer sur de petits guides documentaires, des sites internet. Randonner à cheval dans un espace naturel c'est avoir l'opportunité de partir à la découverte de paysages nouveaux, mais aussi de tout un écosystème !

Des Equirandins qui se distinguent

Nombre de participants à l'Equirando ont à cœur de s'engager éthiquement tout au long de leur voyage. Ainsi, l'équipe bretonne « Les Korrigans » s'est vue remettre le prix d'honneur de l'équipe la plus éco-responsable lors de la soirée de gala de l'édition 2021. Leurs actions en faveur de l'environnement étaient diverses et très complémentaires. Ils ont choisi de ne pas utiliser de véhicule d'intendance, mais de se relayer avec des vélos complétés de remorques pour porter le matériel et ramasser les déchets trouvés le long du chemin, de ne consommer que des produits locaux et en circuit court et de limiter leur consommation d'eau et de matières non-recyclables. Selon leur accompagnatrice, en ran-

donnée, comme dans les petits gestes du quotidien... tout est question d'organisation !

En savoir plus

Equirando.com

Page Facebook : [Equirando](#)

Groupe Facebook : [Equirando 2022 - le groupe des Equirandins](#)

Compte Instagram :

[@Equirando.official](#)

Comité d'organisation :

equirando2022.hdf@gmail.com



L'équipe des Korrigans

BREVETS DE RANDONNEUR

LES BREVETS DE RANDONNEUR, QUI S'ADRESSENT AUX CAVALIERS D'EXTÉRIEUR, CONSTITUENT UN RÉEL OUTIL PÉDAGOGIQUE ET VALORISENT L'ÉQUITATION DE PLEINE NATURE AUX YEUX DE SES PRATIQUANTS.

Plus d'infos

Retrouvez le règlement et les équivalences des Brevets de Randonneur ici : www.ffe.com/tourisme/les-brevets-de-tourisme-equestre
Remettez les récompenses à vos randonneurs en herbe lors d'une cérémonie organisée à l'issue du stage de Brevet de Randonneur ! Insignes disponibles à la **boutique FFE** en ligne.

En route vers l'autonomie

Les Brevets de Randonneur reconnaissent la capacité du cavalier à participer à des randonnées encadrées ou à voyager en autonomie. Ils s'adressent donc aux randonneurs en herbe comme aux randonneurs chevronnés, enfants et adultes, et peuvent être une introduction à la préparation du diplôme d'Accompagnateur de Tourisme Équestre.

Des compétences « pleine nature »

Ils permettent de valider des compétences propres à la randonnée et apportent des connaissances générales sur le cheval, le matériel, l'orientation, des notions en maréchalerie et secou-

risme équin, la conduite de sa monture aux trois allures en extérieur et en terrain varié.

3 niveaux

Ils se déclinent en trois niveaux : Brevet de Randonneur de Bronze, Brevet de Randonneur Argent et Brevet de Randonneur Or, et peuvent être obtenus, soit en validant différents tests pratiques et théoriques, soit par équivalence grâce aux Galops® de Pleine Nature avec validation de journées de randonnée.

Équivalences

Ainsi, le Brevet de Randonneur Bronze est à destination des cavaliers titulaires du Galop® 2 de Pleine Nature et de 4 journées de randon-



nées validées sur leur carnet de randonnée électronique. La réussite d'un cavalier à un Brevet de Randonneur lui permet de recevoir un diplôme personnalisé, qui peut être complété d'un insigne.

FICHES PRATIQUES

LES FICHES PRATIQUES FFE-CNTE À VOTRE DISPOSITION SE SONT ENRICHIES EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2022, AFIN DE VOUS ACCOMPAGNER DANS L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES ET L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DE TOURISME ÉQUESTRE.

Thématiques Itinéraires ou Manifestations

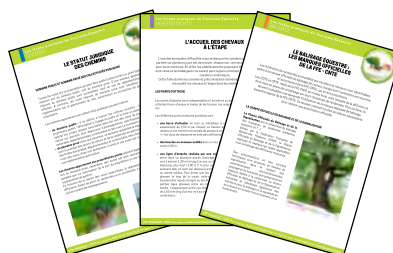
Ces documents techniques couvrent les sujets phares des infrastructures du Tourisme équestre par le biais de guides méthodologiques et de fiches pratiques. Ces dernières s'axent autour de grandes thématiques propres à l'aménagement des infrastructures, soit : « Chemins », pour la circulation à cheval ; « Balisage », pour la conception et le balisage des circuits ; et « Hébergement », pour les structures souhaitant accueillir les chevaux à l'étape.

A cela s'ajoutent de toutes nouvelles fiches « Manifestations » avec les sujets « Organiser un GRTE » et « DUM » afin de répondre aux besoins d'accompagnement d'organisation, de communication et de gestion des inscriptions pour les événements et manifestations.

En tant que structure proposant une pratique équestre de pleine nature, renseignez-vous sur les possibilités d'aménagement et d'organisation, les préconisations et les lois en vigueur grâce aux documents mis à disposition.

Espace « Documents techniques »

Consultez les ressources documentaires proposées par la FFE-CNTE : <https://www.ffe.com/tourisme/gites-et-chemins/documents-techniques>



Fiches en ligne

Proposées sur l'espace ffe.com/tourisme, ces documents techniques sont facilement consultables et téléchargeables afin de répondre à vos questions, faciliter vos démarches et concrétiser vos projets !

GRAINES ET STATUT D'ARTISTE

CHEVAL PASSION 2022 A RENOUÉ AVEC SON RENDEZ-VOUS DE JANVIER. AU PROGRAMME, SALON ET SPECTACLES AVEC CETTE ANNÉE LE DÉPLOIEMENT DE L'OPÉRATION GRAINES D'ARTISTES À PONEY PASSION ET L'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE SUR LE STATUT DES ARTISTES ÉQUESTRES.

Graines d'artistes

Rendez-vous incontournable du mercredi, *Poney Passion* a réuni 12 spectacles équestres associant un poney-club, une classe et une ville, dans le cadre de *Graines d'Artistes*, une opération d'envergure lancée par *Cheval Passion* et la direction académique de Vaucluse lors d'une expérience pilote en 2019. La formule est appelée à se déployer à grande échelle au niveau national.

Cette année, ce sont les Ecuries du Réal avec leur spectacle *Le Réal d'Antan* qui ont gagné leur billet pour faire la première partie des galas des *Crinières d'or* du dimanche devant 4 000 personnes. Les 11 autres poney-clubs se partagent les prix spécifiques : meilleur scénario, meilleur costume, etc.

Ecoles

L'intégration des écoles à cette démarche s'inscrit dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturel des élèves, de la maternelle au lycée. Les écoliers sont invités à découvrir un nouvel espace culturel, le poney-club, et à co-construire un projet artistique autour de l'un des éléments de notre patrimoine vivant : le cheval.

Les enseignements artistiques (théâtre, danse, littérature, musique, poésie, arts plastiques, photo et cinéma) participent à scénariser le spectacle équestre.



Camargue au gala des Crinières d'or



Le spectacle des Ecuries du Réal préparé avec les élèves de Châteauneuf-de-Gadagne

Statut de l'artiste équestre

Organisée par Maurice Galle avec la FFE, une conférence sur le statut de l'artiste équestre s'est tenue pendant *Cheval Passion*. Étaient présentes des personnalités représentatives de la diversité des acteurs publics et privés, du secteur de la Culture, des élus, dont Deborah Smaga, représentante du Comité fédéral à la commission spectacle, des permanents FFE, dont Isabelle Defosse, juriste FFE, Frédéric Bouix, DG, et de nombreux artistes équestres.

La conférence a abordé les aspects juridiques, institutionnels et réglementaires du statut des artistes équestres. Les artistes présents ont pris une part active au débat en faisant état de situations et de statuts très divers. Les artistes équestres qui sont arrivés par le biais du cheval, sont plutôt exploitants agricoles, alors que leurs voisins qui sont arrivés par le volet artistique sont plutôt intermittents du spectacle. On compte également des auto-entrepreneurs et des chefs d'entreprise.

Les échanges intenses et passionnés ont été enrichis grâce au travail d'Isaura Marques qui a rédigé un mémoire de recherche juridique sur *L'inexistence d'un statut juridique adapté à l'artiste équestre de spectacle*.

Perspectives

En France, le nombre des artistes équestres avoisinerait les 400. C'est maintenant aux pouvoirs publics de s'emparer de cette problématique. La conférence s'est terminée sur une note positive avec le projet de création rapide d'un questionnaire par les acteurs présents pour mieux identifier les statuts et avoir une cartographie précise des artistes équestres en France. *Cheval Passion* réunit, chaque année, des spectacles équestres de qualité, grâce à la passion et au talent de tous ces artistes. L'espoir est que cette conférence soit le point de départ de réflexions qui déboucheront sur des avancées concrètes.

Avignon en bref

Du 19 au 23 janvier, Dominique Méjean, Maurice et Fabien Galle ont magnifiquement accueilli la 36^e édition de *Cheval Passion* en Avignon avec, sur 12 carrières, les spectacles des *Crinières d'Or*, de *Poney Passion*, du MISEC, des Cabarets équestres, les concours et les animations du Grand Club fédéral. Leur Salon a réuni 200 stands et 1 200 chevaux pour le plus grand plaisir de 55 000 visiteurs, une jauge limitée en raison des restrictions sanitaires.

GESTION DES IMPAYÉS

UNE STRUCTURE ÉQUESTRE PEUT RENCONTRER DES CLIENTS NÉGLIGENTS OU DE MAUVAISE FOI, ET ÊTRE CONFRONTÉE À DES IMPAYÉS PORTANT SUR DES LEÇONS, DES PENSIONS OU MÊME DES VENTES D'ÉQUIDÉS.



© FFEDIL

Agir en 4 étapes

Face à ces difficultés, il existe des procédures à mettre en place.

Etape 1 : Envoyer une lettre de relance en recommandé avec accusé de réception accompagnée des factures, afin de procéder à un premier rappel amiable, le client pouvant avoir commis un simple oubli.

Etape 2 : Envoyer une lettre de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception ou remise par huissier. Ce courrier rappelle notamment tous les points mis en œuvre par le dirigeant pour trouver une solution amiable et constitue la dernière étape avant de saisir les tribunaux.

Il est nécessaire de rappeler au client sa faculté de recourir à la médiation de la consommation au sein du courrier de mise en demeure (*consulter l'article sur le médiateur de la consommation ci-dessous*).

Etape 3 au choix du créancier :

- Recourir à une **société de recouvrement**, qui rachète la créance en échange d'une somme d'argent, et se charge de se faire rembourser par le client. Le GHN propose ce service, uniquement en matière de vente d'équidé.
- Recourir à la **procédure simplifiée de recouvrement** si la somme à récupérer est inférieure à 4 000 €. La procédure consiste à faire appel à un huissier pour obliger le client à payer le

dirigeant. Toutefois, le club supporte les frais d'huissier.

- Envoyer une **injonction de payer**, quel que soit le montant de la somme à récupérer jusqu'à 10 000 €. La procédure consiste à faire appel à un juge sans passer au tribunal. Le dirigeant dépose un formulaire auprès du greffe moyennant une quarantaine d'euros. Si le juge lui donne raison, le dirigeant peut faire appel à un huissier pour obliger le client à payer et lui rembourser les frais de justice. En cas d'opposition du débiteur à la décision, une procédure de droit commun s'ouvre devant le tribunal.

Etape 4 : Le club peut saisir le **tribunal** en dernier recours si le montant de la somme à récupérer est supérieure à 10 000 €. Cette procédure est plus longue et plus coûteuse, et il est conseillé de recourir aux services d'un avocat mais, en fonction de la somme, cela n'est pas obligatoire.

Par écrit

N'attendez pas que les impayés s'installent, réagissez dès le premier défaut de paiement par une relance. Même sans contrat signé, privilégiez les courriels et les courriers postaux pour conserver des preuves écrites.

Droit de rétention

Remarque : il vous est possible d'exercer un droit de rétention sur l'équidé en cas d'impayé jusqu'au paiement. Attention, ce moyen de pression n'est pas sans risque : le club reste responsable de l'équidé toute la durée de la rétention et la facture finale est susceptible d'augmenter. Par ailleurs, le droit de rétention s'exerce sur l'équidé obligatoirement avec ses documents d'accompagnement.

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION EST UN DISPOSITIF DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES ENTRE UN PROFESSIONNEL ET SON CLIENT CONSOMMATEUR QUI RÉSULTE DE LA TRANSPOSITION EN DROIT FRANÇAIS DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2013/11/UE DU 21 MAI 2013.

Obligation

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout professionnel en relation avec un consommateur a l'obligation de lui proposer à la charge du professionnel, un dispositif de médiation de la consommation en cas de litige avec ce dernier.

Qu'est-ce qu'une médiation de la consommation ?

La médiation de la consommation désigne un processus par lequel un consommateur et un professionnel tentent de trouver un accord en vue

de la résolution amiable de leurs différends, en dehors de toute procédure judiciaire, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Il s'agit d'une alternative à l'action juridique qui se révèle être longue et coûteuse pour les deux parties.

Le choix du médiateur de la consommation

Vous devez, en tant que professionnel, adhérer à un organisme de médiation en signant une convention avec une entité de médiateurs agréée.

La liste de l'ensemble des médiateurs validés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation – **CECMC** – est accessible sur son site internet et sur la plateforme en ligne de résolution des litiges de la Commission européenne.

Comment se déroule le processus de médiation ?

Le professionnel ne peut pas l'initier. Seul le consommateur peut mettre en œuvre ce processus. Il devra avoir ef-



fectué préalablement une démarche auprès du professionnel concerné pour résoudre le litige.

Attention

Vous avez l'obligation, en tant que professionnel, de communiquer à

votre client, non-professionnel, les coordonnées de l'organisme de médiation de la consommation dont vous relevez en inscrivant ces informations de manière visible et lisible sur votre site internet, sur vos conditions générales de vente ou sur tout document adapté.

AVANTAGES D'UN CONTRAT ÉCRIT

PEU IMPORTE L'EXISTENCE D'UN ÉCRIT PERMETTANT D'APPORTER LA PREUVE D'UN CONTRAT, IL EXISTE TOUJOURS UNE RELATION JURIDIQUE ENTRE LES PARTIES PRENANTES.

Un contrat écrit comme élément de preuve

En effet, le simple fait, par exemple, qu'un propriétaire mette son cheval dans vos écuries, crée un lien juridique entre lui et vous et donc, établit des droits et obligations de part et d'autre.

Il est possible qu'une entente verbale entre vous et l'autre partie ne soit pas assez claire, ce manquement de pré-

cision pourrait par la suite causer des désaccords.

Un contrat écrit est avant tout une preuve de l'existence d'une relation juridique et de son contenu. Même si vous faites confiance à l'autre partie, il est toujours plus prudent de prendre ses précautions.

Clauses du contrat

Un contrat doit être adapté à la situation, être rédigé avec rigueur et

précision. Vous pouvez y insérer des clauses spécifiques afin d'adapter le contrat à vos besoins et d'apporter un cadre juridique.

Le contrat est défini comme étant la loi des parties, ce qui signifie que les parties définissent elles-mêmes les obligations applicables, tout en respectant bien sûr les bonnes mœurs, l'ordre public, le consentement et la capacité des contractants ainsi qu'un équilibre entre les obligations de chacun.

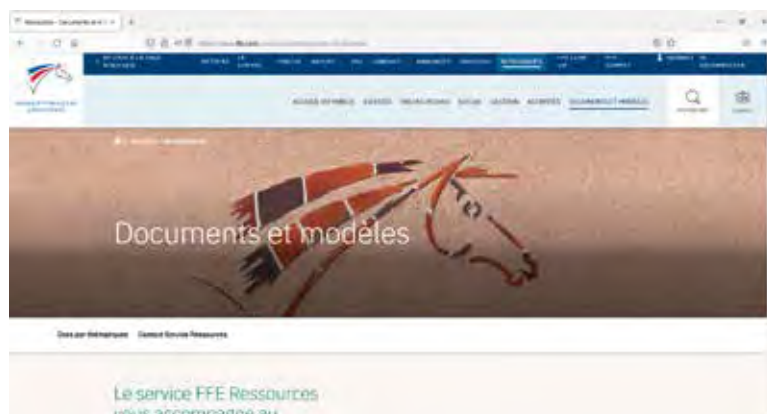
Types de contrats

Il existe différents types de contrats pouvant être utilisés pour votre activité (liste non exhaustive) :

- Contrat de pension ;
- Contrat de prêt à usage ;
- Contrat de location – hors établissement ou pour la compétition par exemple – ;
- Contrat de vente ;
- Contrat d'exploitation.

En savoir plus

Des modèles de contrats sont disponibles sur le site Ressources dans la rubrique documents et modèles puis équidés.



ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

APRÈS DEUX ANNÉES D'INCERTITUDES ET DE LIMITATION DE NOS ACTIVITÉS, PARTICULIÈREMENT DES COMPÉTITIONS, NOUS NOUS APPROCHONS ENFIN D'UN CALENDRIER DE COMPÉTITION NORMAL. EN CE MOIS DE MARS 2022, LE DÉBUT DE LA SAISON EST LANCÉ. L'ORGANISATION DE VOS MANIFESTATIONS SPORTIVES DEMANDE DE NOMBREUSES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET PEUT PARFOIS REPRÉSENTER UN CASSE-TÊTE À SÉCURISER. RAPPEL DES OBLIGATIONS ET DÉMARCHES INCOMBANT À L'ORGANISATEUR.

Inscription au calendrier fédéral

Inscrire votre manifestation au calendrier fédéral est une opération rapide qui vous permet d'être exonéré d'un certain nombre de démarches administratives.

Au titre des rassemblements d'équidés :

- La déclaration à la DDPP du département ;
- La mise en place d'un registre des équidés ;
- Le règlement de la manifestation ;
- La déclaration du lieu de détention des équidés ;
- Désignation d'un vétérinaire sanitaire (à indiquer dans la déclaration de concours obligatoirement).

Au titre des manifestations sur la voie publique (TREC, endurance, etc) :

- Obtenir l'avis de la fédération.

Déclarations obligatoires

Déclaration de la manifestation se déroulant sur la voie publique ou accueillant plus de 1500 personnes : déclaration au moins 2 mois avant la tenue de la manifestation à la mairie ou au préfet (si plusieurs communes sont concernées).

Déclaration de la buvette : en principe, la vente d'alcool est interdite dans les enceintes sportives. Une dérogation de 48h maximum est pos-



sible, en formulant une demande à la mairie 3 mois avant la tenue de la manifestation (15 jours en cas de manifestation exceptionnelle).

Déclaration à la SACEM : si vous souhaitez diffuser de la musique non libre de droit, vous devez obligatoirement déclarer la manifestation à la SACEM. Un tarif préférentiel est mis en place pour les adhérents FFE et vient en plus de l'abattement consécutif à la déclaration faite 15 jours avant la manifestation,

Déclaration auprès de votre assureur : en souscrivant une extension de votre assurance RC pro notamment si ce n'est pas votre activité principale.

La sécurité de la manifestation

L'organisateur de compétition doit assurer la sécurité des participants et du public. Cette obligation se traduit par l'obligation de prendre des mesures spécifiques :

- Prévoir un dispositif de secours adapté à votre manifestation ;

- Effectuer une signalisation, en cas d'utilisation de la voie publique.

Prévention

Dans les manifestations équestres, certaines zones sont propices aux accidents, afin de les éviter au maximum, vous devez être attentif à plusieurs points :

- Aux parkings qui sont aussi des zones de chargement et déchargement des chevaux ;
- Aux voies de circulation : définir celles réservées aux équidés et celles réservées aux piétons ou cyclistes ;
- A l'organisation du paddock. N'oubliez pas de préparer vos équipes ! Leur réactivité peut éviter des accidents et désamorcer des situations conflictuelles. Si aucune faute d'organisation ne peut vous être reprochée, le risque que vous soyez tenu responsable en cas d'accident est très limité.

Check-list

Inscrire votre manifestation au calendrier fédéral

Effectuer les déclarations nécessaires à votre manifestation en respectant les délais. Préparer les dispositifs de sécurité et organiser vos équipes.

CHECK-LIST TRANSPORT



RAPPEL DES OBLIGATIONS DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE ET FRANÇAISE SUR LE TRANSPORT ET TEXTES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU TRANSPORT D'ÉQUIDÉS PROPRIÉTÉ DES CENTRES ÉQUESTRES OU CONFISÉS À CEUX-CI.



© FFEPSV

Pour chacune d'elles, le GHN vous propose **sur son site** un article spécifique détaillé.

Principaux éléments obligatoires pour le véhicule

La liste ci-dessous, présente les différents documents et obligations qui incombent aux centres équestres.

- Contrôle technique et carte grise à jour.
- Vignette Crit'air, obligatoire pour pouvoir circuler, dans une zone à faibles émissions mobilité (ZFE) ou lors de la mise en place de circulation différenciée (ZPA).
- Attestation de contrôle du chronotachygraphe, tous les deux ans.
- Contrôle du limiteur de vitesse, annuel depuis le 1er mars 2003.
- Autorisation du transporteur, document délivré par la DDecPP.
- Certificat d'agrément du moyen de transport, obligatoire pour les transports intracommunautaires supérieurs à 8h et à 12h dans le cadre national.
- Extincteur dans le camion, obligatoire depuis le 2 mars 1995.
- Taxe à l'essieu, la majorité des centres équestres en sont exemptés.

Chronotachygraphe

Les véhicules de plus de 3,5 T utilisés par les établissements équestres doivent être équipés d'un chronotachygraphe numérique à carte (article R.3313-2 du Code des transports). Il doit être contrôlé tous les deux ans. Toutefois, les établissements bénéficient d'une dérogation dans un rayon maximal de 50 Km pour les véhicules de moins de 7,5 T.

FIMO / FCO

Les conducteurs de véhicules de plus de 3,5 T, transportant des chevaux et / ou du matériel pour l'exercice de leurs fonctions dès lors que la conduite n'est pas leur activité principale sont exonérés de FIMO et FCO. Les salariés embauchés à titre principal pour conduire les véhicules du centre équestre y sont soumis.

Signalisation des angles morts des poids lourds

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les véhicules de plus de 3,5 T doivent être équipés d'une signalisation indiquant notamment aux piétons, cyclistes, personnes en trottinettes... la présence d'angles morts.

Documents obligatoires pour le transport d'équidés

Certaines obligations vous incombent au titre du transport d'équidés. En complément de la liste suivante l'ensemble des détails sont consultables sur le site du GHN.

- Le registre de transport, un modèle de registre est disponible sur le **site** du GHN. Les informations contenues dans ce registre doivent être conservées pendant trois ans. La feuille de route proposée par la FFE pour la participation à des concours officiels est à joindre à ce registre et permet de justifier le droit à dérogation pour circuler les dimanches.
- Le livret signalétique de chaque équidé transporté.
- Un plan de marche si le transport excède 8 heures.

EN DÉBUT DE SAISON DE COMPÉTITION, POINTEZ LA CHECK-LIST DE VOS OBLIGATIONS AVEC L'AIDE DU GHN.

Décharge de responsabilité pour le transport

Les établissements équestres sont régulièrement amenés à transporter des équidés sans être des professionnels du transport. Nous vous proposons un **modèle de décharge de responsabilité** qu'il est fortement recommandé de faire signer par les propriétaires des chevaux transportés.

Qualification de convoyeur

Le convoyeur doit être titulaire du CCTROV (ex CAPTAV) lorsque le déplacement excède 65 km et que le transport est effectué dans le cadre d'une activité économique. De nombreux diplômes équestres ou agricoles confèrent des équivalences. Liste consultable sur le **site** du GHN. Récemment, le BEES 1^o a été retiré de cette liste, le GHN est actuellement mobilisé pour qu'il soit réintégré. Cette exclusion ne remet pas en cause, les titulaires du diplôme qui ont déjà obtenu l'équivalence CCTROV.

Dossier transport GHN et contrôle routiers

La réglementation transport applicable à nos activités n'est pas toujours maîtrisée par les forces de l'ordre. Afin de faire valoir vos droits, nous vous conseillons d'imprimer le **Dossier Transport du GHN** et de le conserver dans votre camion.

CONVENTION FFE IFCE DGER

LA FFE, LA DGER ET L'IFCE SE SONT RÉUNIS JEUDI 3 MARS, AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE À PARIS POUR OFFICIALIZER LEUR COLLABORATION SOUS LA FORME D'UNE CONVENTION TRIPARTITE INÉDITE.



Signature de la convention tripartite : Jean-Roch Gaillet, pour l'IFCE, Valérie Baduel, pour la DGER et Serge Lecomte pour la FFE

de l'école en toute sécurité. « Ce diplôme est le premier échelon, poursuit Serge Lecomte. Ensuite il y a bien sûr l'AE, l'ATE et le BPJEPS qui est de niveau baccalauréat... Toutes ces formations et diplômes s'inscrivent dans une formation initiale qui a pour objectif de faire progresser, qualifier et professionnaliser beaucoup de jeunes. Ils évolueront auprès d'un animal qui les passionne, découvriront le travail et la polyvalence, développeront leurs capacités relationnelles... autant d'atouts qui leur permettront de toujours rebondir dans la vie. »

Convention très complète

« L'enseignement agricole fournit, en compétences et en connaissances, le monde professionnel, a souligné Valérie Baduel, directrice générale de l'enseignement et de la recherche, lors de la signature de la convention. Notre objectif est que nos jeunes acquièrent un socle de compétences le plus large possible qui leur permette d'évoluer dans leur carrière. La FFE est notre partenaire majeur puisque nous proposons 21 sections sportives d'équitation dans nos établissements et nous avons conscience que le cheval représente également une source d'épanouissement pour ces jeunes concernés. Cette convention très complète, qui intègre aussi le bien-être animal, est porteuse d'avenir. »

« Cette convention vise à rendre le schéma de formation lisible et cohérent, a pour sa part précisé Jean-Roch Gaillet, directeur général de l'IFCE. Elle est une réponse efficace aux évolutions sociétales, tant dans le rapport au travail que dans les enjeux qu'implique le travail avec l'animal. »

Formations FFE

Le déploiement de son Centre de formation pour apprentis certifié Qualiopi, l'aide à la certification Qualiopi (obligatoire depuis le 01/01/22 pour les organismes de formation adhérents) et la promotion des métiers de l'équitation font partie des grands axes de travail de la FFE. La FFE assure également la mise en œuvre, le suivi et la délivrance de certifications professionnelles : AE et ATE, inscrites au RNCP, sans compter les brevets fédéraux d'Entraîneur ou d'Encadrement.

Complémentarité

Cette convention vise à améliorer la complémentarité de l'ensemble des filières de formation, agricoles et équinées, pour optimiser l'insertion professionnelle. Elle détermine les trois axes de collaboration entre les trois entités : la pédagogie, la facilitation des parcours de formation et l'insertion professionnelle, la sensibilisation et la consolidation de l'exemplarité des clubs et des lycées agricoles dans les bonnes pratiques en faveur du bien-être animal.

« La FFE entend tout naturellement renforcer son partenariat avec l'enseignement agricole car les activités équestres combinent sport et agriculture, a déclaré Serge Lecomte, président de la FFE. Cette convention me tient particulièrement à cœur car au-delà de mes fonctions fédérales, je suis un homme de terrain, dirigeant de clubs et employeur, qui souhaite

contribuer à pallier les difficultés de recrutement que connaissent nos entreprises équestres. Le monde agricole et l'enseignement agricole doivent permettre à la filière équine de poursuivre son développement et de proposer en retour, à l'univers agricole, de nouvelles opportunités d'activités de loisir et de pleine nature. »

Soigneur-Animateur

Le diplôme fédéral de Soigneur-Animateur, pourra être proposé dès septembre 2022 aux élèves de l'enseignement agricole. Il s'inscrit dans la continuité de la signature de cette convention. C'est une formation accessible aux titulaires du Galop® 3 qui permettra d'assurer les soins aux équidés, l'entretien des structures équestres, de participer à l'animation du club en dehors de la pratique sportive, de découvrir la relation homme-cheval et de sortir les équidés

L'ATE RÉENREGISTRÉ AU RNCP

L'ATE EST RÉINSCRIT AU RNCP À COMPTER DU 26 JANVIER 2022 POUR UNE DURÉE DE 3 ANS ET L'ENTRÉE EN FORMATION EST DE NOUVEAU POSSIBLE DEPUIS LE 1ER FÉVRIER 2022.



© FFE / Tous à cheval

France compétences

France compétences fixe de nouvelles exigences, les mêmes pour tous les métiers, dans le but de rendre les formations plus lisibles et plus performantes. Cela implique notamment des obligations administratives accrues pour garantir la qualité des formations.

- UC1 – Participer au fonctionnement de la structure équestre de tourisme équestre ;
- UC2 – Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal ;
- UC3- Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être.

Le programme

- Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre – 155 h
- Module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre – 150 h
- Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h
- Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70 h

S'y ajoute un stage de mise en situation professionnelle de minimum 205 heures dans un établissement équestre titulaire d'un label Centre de Tourisme Équestre ou équivalent délivré par la FFE.

À noter que la certification d'ATE peut être délivrée après un parcours de formation en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Agrément

Les centres de formation précédemment agréés ATE peuvent demander un transfert d'agrément vers le nouvel ATE jusqu'au le 31 août 2022. Le formulaire est à demander à formation@ffe.com. Passée cette date, ils devront déposer une nouvelle demande d'agrément

Les tests d'entrée

Les modalités du test d'entrée comportent deux modifications :

- L'entretien est désormais fusionné et se déroule à l'issue du test d'orientation pédestre ;
- Le positionnement est désormais de la responsabilité de l'organisme de formation et non plus du jury du test d'entrée.

En fin de stage, le tuteur / maître d'apprentissage doit désormais délivrer au stagiaire une attestation de fin de stage selon le modèle fourni dans le règlement. Elle constitue un pré requis pour l'inscription à l'examen final.

Les formateurs, tuteur ou maître d'apprentissage de candidats ne peuvent plus être membres du jury.

Les UC

Les intitulés et contenus des UC ont été revus pour correspondre à la logique des blocs de compétences préconisés par France Compétences. Chacune d'entre elles correspond à un grand domaine de compétences du métier :

Examen

Les épreuves du nouvel ATE ont été simplifiées. Le détail peut être consulté dans le règlement applicable disponible sur le site metiers.ffe.com / ATE. A noter qu'il n'existe plus d'ordre imposé pour le passage des différentes UC.

En savoir plus

Nouveau numéro d'agrément : RNCP36133
Site metiers.ffe.com / ATE

#LECHEVALRECRUTE

EN OCTOBRE 2021, LA FFE, L'IFCE, L'AFASEC ET LA RÉGION NORMANDIE ENCLENCHAIENT UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION TOUS AZIMUTS SOUS LE HASHTAG #LECHEVALRECRUTE POUR VALORISER LES MÉTIERS DU CHEVAL ET LEUR ATTRACTIVITÉ.



Manque de bras

Cette initiative s'inscrivait comme une nouvelle réponse possible aux problématiques d'emplois amplifiées avec la crise sanitaire que connaît la filière équine depuis plusieurs années. Une campagne a été déclinée par la FFE pour les métiers d'animateur, de moniteur et d'ATE.

Car l'inquiétude persiste dans le monde du cheval qui compte environ 150 000 actifs en France et qui, malgré la variété et la richesse de ses métiers, peine à trouver des candidats à ses 3 500 offres d'emplois publiées en moyenne par an.

Atouts de nos métiers

La visio FFE sur les métiers a mis en avant leurs nombreux atouts pour inciter au discours positif et rassurer les familles.

C'est une véritable filière de métiers, une insertion professionnelle garantie. Ce sont des diplômes reconnus qui permettent la reprise ou la poursuite d'études. C'est une activité au contact des publics qui permet de développer un véritable réseau.

Réseaux sociaux

Afin de répondre aux besoins de la filière équine, la FFE a pour la première fois mis en place une campagne de communication dédiée aux métiers de l'équitation et à la formation. De novembre à décembre 2021 et de février à mars 2022, périodes clés dans le processus de recrutement de nouveaux élèves en formation, la FFE a diffusé deux campagnes d'achat média sur les réseaux sociaux. Le but, faire



connaître les métiers de l'équitation ! De Facebook à Snapchat en passant par Instagram, les jeunes en recherche d'orientation comme les adultes en quête d'une reconversion professionnelle ont pu découvrir de nouvelles perspectives d'avenir.

Pour toucher les jeunes équitants, la FFE envisage également de faire appel à un influenceur équestre. Une façon novatrice de communiquer, qui devrait susciter des vocations chez les internautes !

Relais médias

La FFE s'emploie également à sensibiliser la presse sur le sujet de la formation. C'est pourquoi elle a intégré dans son plan de communication plusieurs alertes médias et communiqués à destination des journalistes de la presse spécialisée équestre et formation, afin de faire connaître les enjeux de la filière équestre en termes d'emploi, les formations et leurs débouchés.

Préparation au club

La professionnalisation peut se préparer au sein du club. Les Degrés sont une bonne solution pour une montée en compétence équestre.

Accueillir un stagiaire au sein du club ou recruter un apprenti sont des moyens de contribuer à la formation des jeunes dont nous avons besoin. L'ouverture du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » au métier de moniteur est une belle opportunité de valoriser le métier et tous ceux qui l'exercent.

Supports de promotion

Dans sa rubrique Promotion / Métiers de l'équitation, la **Médiathèque Club** vous propose des supports pour faire connaître les métiers de l'équitation et donner à vos cavaliers l'envie de s'orienter vers eux. Vous y trouverez **La Ref 209 Cahier2 spéciale métiers**, un dossier de présentation des métiers, 4 affiches différentes, 1 dépliant et, pour les réseaux sociaux, 8 visuels **L'équitation recrute** avec des citations ainsi que 3 visuels pour chacun des principaux métiers.

DÉCISIONS JURIDIQUES

OFFICIEL

COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINAIRE DE 1^{re} INSTANCE DU 14/02/2022

N° 523-03-2022

La FFE a eu connaissance de faits de violences verbales qui se seraient déroulées lors de l'examen d'accompagnateur de tourisme équestre n° 3028, qui s'est déroulé le 5 octobre 2021 à ECHALAS (Rhône) à l'encontre du directeur du centre d'examen et des membres du jury. Le formateur qui a fait usage de violence verbale a fait l'objet de poursuites devant la Commission juridique et disciplinaire de 1^{re} instance de la FFE.

Par une décision rendue le 14 février 2022, la Commission a prononcé les sanctions suivantes à l'encontre du formateur :

- Un avertissement ;
- Une suspension d'exercice des fonctions fédérales pendant trois (3) ans.

N° 524-04-2022

La FFE a eu connaissance de faits de violences envers un équidé qui se se-

raient déroulées lors du concours SIF n° 2266136, qui a eu lieu le 10 octobre 2021 à BOULOC.

Le cavalier qui a fait usage de violence envers l'équidé a fait l'objet de poursuites devant la Commission juridique et disciplinaire de 1^{re} instance de la FFE.

Par une décision rendue le 14 février 2022, la Commission a prononcé la sanction suivante :

- Un avertissement.

COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINAIRE D'APPEL DU 16/02/2022

N° 514-07-2021

La FFE a eu connaissance de faits de fraude portant sur 4 faux certificats médicaux déposés par un centre équestre afin de valider des licences compétitions de cavaliers majeurs.

L'établissement, le dirigeant, ainsi que l'ensemble des cavaliers titulaires d'un document irrégulier ont fait l'objet de poursuites devant la Commission juridique et disciplinaire de 1^{re} instance de la FFE. Le 8 novembre 2021, la Commission de 1^{re} instance a prononcé les sanctions suivantes :

- Une amende de mille cinq cents euros (1500 €) à l'encontre de l'établissement.
- Une amende de mille euros (1000 €) à l'encontre du cavalier responsable de la fraude.
- Une suspension d'un (1) an assortie d'un sursis de six (6) mois de la licence compétition des cavaliers concernés.

La cavalière et le responsable pédagogique ont fait appel de la décision rendue à leur encontre. La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel a estimé que malgré la bonne foi du responsable pédagogique quant au renouvellement de son certificat médical, ce dernier ne pouvait ignorer le règlement. Elle a condamné chacun des mis en cause à une peine de suspension de compétition d'une durée de six (6) mois.

N° 519-I2-2021

La FFE a eu connaissance de faits de violences verbales qui se seraient déroulés lors du concours n° 202156016, organisé à VANNES, à l'encontre d'un bénévole mineur et d'officiels de compétition.

Le dirigeant de l'établissement équestre qui a fait usage de violence verbale et son établissement équestre ont fait l'objet de poursuites devant la Commission juridique et disciplinaire de 1^{re} instance de la FFE.

Par une décision rendue le 22 novembre 2021, la Commission a prononcé la sanction suivante :

- Une amende de deux mille (2 000 €) dont mille euros (1 000 €) avec sursis ainsi qu'une suspension d'un (1) an assortie d'un sursis de (6) mois de la licence compétition à l'encontre du dirigeant.
- Une relaxe pour l'établissement équestre.

Le dirigeant de l'établissement équestre a fait appel de la décision rendue à leur encontre. La Commission juridique et disciplinaire d'appel a estimé que le dirigeant de la structure équestre devait être sanctionné pour son comportement contraire aux règles d'éthique sportive sur un terrain de concours mais qu'il convenait de modifier la décision de première instance. Elle a condamné le mis en cause à une peine d'amende de 500 € (cinq cent euros) et à la suspension de sa licence de compétition de (6) six mois assortie d'un sursis (2) deux mois.

A savoir

Extraits du *Règlement disciplinaire général de la FFE* consultable sur ffe.com

Chapitre I - Article 4

« Les membres des organes disciplinaires se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction. »

Chapitre II - Article 24

« Les organes disciplinaires de première instance et d'appel peuvent ordonner la publication au bulletin officiel de la FFE de l'intégralité ou d'une partie de la décision ou d'un résumé informant le public des motifs et du dispositif de celle-ci. La publication des décisions s'effectue de manière anonyme, sauf si l'organe disciplinaire, par une décision motivée, décide d'ordonner la publication nominative ou si la personne qui a fait l'objet d'une décision de relaxe demande à ce que celle-ci soit nominative. »

BIEN-ÊTRE ANIMAL

LE BIEN-ÊTRE DES ÉQUIDÉS, A TOUJOURS ÉTÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE LA FFE. DEPUIS PLUS DE 20 ANS, EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES ACTEURS DE LA FILIÈRE ÉQUINE, LA FÉDÉRATION ŒUVRE CONTINUELLEMENT POUR QU'ÉVOLUENT NOTAMMENT LES PRATIQUES, LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE AINSI QUE LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES AUX DÉTENTEURS D'ÉQUIDÉS AVEC POUR OBJECTIF ULTIME : RESPECTER L'ANIMAL ET GARANTIR, SANS CONCESSION, SON BIEN-ÊTRE.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL, CHEVAL DE BATAILLE DE LA FFE



© FFE / N. Hoogs

Etat des lieux

« La fédération est engagée depuis toujours dans le bien-être des équidés, rappelle Serge Lecomte. Il est de notre responsabilité de rendre accessible et de partager la connaissance du cheval avec le plus grand nombre, en bonne intelligence et complémentarité. Car quand on aime les chevaux et qu'on les connaît, on doit savoir qu'on n'obtient jamais rien, ni par la contrainte ni par la douleur. »

A l'heure où le bien-être animal s'inscrit comme un enjeu de société, la FFE dresse un état des lieux de ses actions et réalisations dans ce domaine.

Règlements remaniés et ajustés

Depuis longtemps, la FFE initie des actions d'information et de régulation sportive en faveur du bien-être équin. Les diplômes fédéraux comme les Galops® sont régulièrement actualisés

pour intégrer des modules de connaissance de l'animal. Les 36 disciplines officielles pratiquées en compétitions, disposent chacune d'un règlement spécifique, incluant un article dédié au bien-être animal. L'ensemble des règlements fédéraux détermine en outre des seuils en matière de nombre de participations par cheval à un concours ou les temps de repos minimum entre les compétitions.

A haut niveau, les chevaux des équipes de France font tous l'objet d'un entraînement personnalisé et d'une attention particulière de la part des vétérinaires fédéraux. De plus, la FFE s'engage à ce que les cavaliers membres de l'équipe de France soient garants du bien-être de leurs montures.

Experts en renfort

Quelles que soient les fonctions occupées : dirigeant de club, enseignant, cavalier, officiel ou organisateur de

compétitions... tout le monde est concerné par le bien-être animal. Depuis 2016, la FFE s'appuie sur l'expertise d'une éthologue intégrée au staff fédéral, spécialiste de la compréhension des équidés. Elle intervient régulièrement auprès des dirigeants, des licenciés mais aussi des équipes de France jeunes et seniors, toutes disciplines confondues, dans les formations des officiels de compétition ou dans les CRE et CDE.

Afin de disposer de nouvelles données scientifiques au service de la filière, la FFE collabore avec des chercheurs spécialistes. Cette année, la fédération participera au financement d'une étude portant sur le bien-être des chevaux de haut niveau en compétition menée par Léa Lansade, chercheuse pour l'IFCE à l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) en Centre-Val-de-Loire.

Charte et Guide

Depuis 2016, la FFE a participé activement à la rédaction de la **Charte pour le bien-être équin** aux côtés des autres acteurs professionnels du monde du cheval : FNC, AVEF, GHN, France Galop et Le Trot. Cette charte traduit huit mesures pertinentes, communes aux différents segments de la filière équine indépendamment de la production et de l'utilisation.

En 2019, issu de cette Charte, un **Guide des bonnes pratiques** – co-rédigé par la FFE – a été publié puis validé par l'ANSES et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2021. Détaillant les principes de la Charte, il fournit, à tous, des



conseils pratiques sur l'agencement d'une écurie, l'entretien des pâtures, l'observation et la compréhension du comportement des équidés... Décliné depuis en application mobile, le guide dématérialisé permet en plus de s'auto évaluer sur ses acquis.

Mention BEA



Autre déclinaison de la Charte sur le bien-être équin, la **mention Bien-être animal** a été mise en place en 2019 par la FFE pour ses clubs labellisés. Elle permet d'identifier et de valoriser les structures qui ont choisi de s'inscrire dans une démarche de progrès concernant le bien-être de leur cavalerie. Une grille de 15 critères observables permet d'évaluer l'établissement en vue de l'attribution de cette mention. A ce jour, plus de 1 500 clubs sont titulaires de la mention bien-être animal sur l'ensemble du territoire.

Capacité détenteur d'équidés

Convaincue que comprendre le fonctionnement, les besoins et habitudes de vie des équidés constituait le prérequis du bien-être du cheval, la FFE a initié, en 2019, la capacité détenteur d'équidés pour ses licenciés. Elle a été consacrée dans la loi du 1^{er} décembre 2021.

Ce certificat permet d'acquérir les connaissances indispensables à la gestion d'un équidé au quotidien en priorisant son confort et en respectant les obligations et la réglementation en vigueur. Il se compose d'un module théorique dispensé en ligne sur FFE Campus. Un module pratique est



© Jessica Rodrigues

En compétition, le bien-être du cheval est un préalable à la performance

aussi proposé, obtenu soit par équivalence du Galop® 4, soit dispensé par les clubs après en avoir effectué la demande auprès du service FFE Formation. Forte de cette initiative, la FFE a sensibilisé les pouvoirs publics sur l'importance de former les détenteurs particuliers.

subi une névrectomie ne sont pas admis en compétition,

- La création d'une procédure judiciaire spécifique pour les professionnels pour faire face aux abandons dans les clubs dus aux pensions impayées, pouvant se conclure par une vente aux enchères de l'équidé.

Pouvoirs publics

Le pouvoir législatif est sensibilisé et à l'écoute de la fédération et des professionnels de la filière. La FFE intervient auprès des pouvoirs publics dans la défense des intérêts des clubs, notamment dans le cadre des travaux parlementaires ayant un impact sur l'équitation, les activités des clubs ou le bien-être animal. Ainsi, tout récemment, les parlementaires ont pris en compte les propositions formulées par la fédération dans le cadre de la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes publiée le 1^{er} décembre 2021 au Journal Officiel. Cette loi intègre désormais des avancées attendues depuis longtemps par les professionnels, telles que :

- L'attestation de connaissance pour les détenteurs particuliers d'équidés, applicable dans un an, afin d'attester des connaissances nécessaires pour garantir le bien-être de l'animal,
- L'inscription de la névrectomie dans les documents d'identification pour une plus grande transparence en facilitant les contrôles lors des concours puisque les chevaux ayant

Commission bien-être animal



© FFE/EB

Déborah Bardou, présidente de la nouvelle commission fédérale FFE

Créée en décembre 2021 sur proposition du président Serge Lecomte, cette commission est présidée par Déborah Bardou, éthologue spécialisée dans le comportement du cheval. Ce groupe suit les actions en cours et initie des projets visant à transmettre, à tous les publics, les connaissances indispensables relatives aux équidés afin d'assurer leur bien-être. Cette commission permet aussi d'uniformiser l'ensemble des actions engagées dans les autres branches de la filière du cheval à l'instar des courses hippiques, l'objectif étant de maintenir une proactivité de la FFE dans le domaine du bien-être animal.

OPEN AMATEUR 2022 AU MANS



DU 18 AU 24 JUILLET PROCHAIN, LE PÔLE EUROPÉEN DU CHEVAL DU MANS SERA L'HÔTE DU PREMIER OPEN AMATEUR. CE CHAMPIONNAT DE FRANCE, À DESTINATION DES CAVALIERS AMATEURS, REGROUPE LES TROIS DISCIPLINES OLYMPIQUES ET LE HUNTER.

Présentation

L'Open Amateur est une nouveauté 2022 de la FFE, avec une volonté affichée de recréer de l'engouement autour du championnat de France des cavaliers amateurs. 43 championnats nationaux sont proposés dans les trois disciplines olympiques et le hunter, allant de l'Amateur 3 (Amateur 4 pour le complet) à l'Amateur Élite. Afin d'assurer plus d'équité pour les participants, il a été choisi de répartir les concurrents selon trois catégories d'âge : Jeunes et - pour les participants nés en 2001 et après, Jeunes Seniors pour ceux nés entre 1992 et 2002, et Seniors et + pour ceux nés en 1991 et avant. L'occasion pour tous les passionnés de pratiquer ensemble leur sport favori dans le cadre d'une échéance nationale, sur un seul et même site : le Pôle européen du cheval (PEC).



deux échéances sportives majeures avec les championnats de France réunis dans l'Open Amateur et le National Team. »

Avantages pour tous

Une configuration qui offre bien des avantages aux coaches, qui peuvent accompagner leurs élèves même s'ils évoluent dans plusieurs disciplines différentes, mais aussi aux cavaliers, qui peuvent participer avec un même cheval à deux championnats dans deux disciplines différentes, ou avec deux chevaux différents dans deux indices différents. Le système de qualification repose sur un cumul de points lié aux résultats en compétition, et un classement permanent est édité. La période de qualification a commencé le 14 juin 2021 et se terminera le 26 juin 2022. Règlement disponible sur : openamateur.ffe.com.

Un objectif sportif

« Le constat de départ est que les championnats amateurs étaient en perte de vitesse, souvent perçus comme élitistes, ajoute Sophie Dubourg, directrice technique nationale, et les changements de lieux récurrents ont eu raison de la motivation de certains à s'engager. Après échanges sur le terrain avec les intéressés, nous avons souhaité créer un nouvel événement, sur un lieu de compétition permettant de rassembler quatre disciplines pour mettre en valeur les titres de champions de France qui ne seront plus décernés en catimini. Notre objectif n'est pas de multiplier les offres pour les cavaliers amateurs, mais au contraire de les recentrer sur un événement auquel ils vont adhérer, qui est l'objectif de leur année sportive et leur permet de programmer leur saison. »

Communication

Un partenariat inédit avec *Le Cheval* permet de trouver dans chaque édition du magazine les classements permanents, les informations de l'organisateur, Philippe Rossi, les conseils des techniciens et des juges, etc.

Le PEC en chiffres

40 : en hectares, la superficie du PEC.
500 : nombre de boxes en dur disponibles sur le site.
5 : nombre de carrières extérieures.
2 : nombre de manèges couverts.
50 000 : nombre d'engagés en 2019, lors des plus de 40 week-ends de concours annuels.
200 : nombre de lits disponibles sur le site pour l'hébergement.

Une nouvelle dynamique

« Nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique à la compétition amateur, explique Serge Lecomte, président de la FFE. Ce renouveau passe par la création, au mois de juillet, d'un événement annuel ouvert à tous les cavaliers amateurs qui le souhaitent et qui organisent leur saison sportive pour y parvenir. Ce nouveau rendez-vous offre dès à présent un objectif sportif connu en début de saison, à l'instar de ce qui existe pour les compétiteurs Poneys et Clubs avec le Generali Open de France. Cela n'avait pas été mis en place pour les Amateurs. Aujourd'hui, beaucoup nous le réclament et nous leur proposons

PIERRE LE GOUPIL TRACERA LE CROSS DE PARIS 2024

LE BUREAU DE LA FEI A OFFICIALIZÉ LA NOMINATION DE PIERRE LE GOUPIL COMME CHEF DE PISTE POUR LE CONCOURS COMPLET AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024.

Expertise française

« Je tiens à féliciter Pierre le Goupil à titre personnel, a précisé Serge Leconte, et à lui souhaiter le meilleur dans la tâche qui l'attend. La nomination d'un officiel de compétition français pour un rôle majeur tel que celui-ci, est une belle récompense individuelle mais aussi plus globalement de l'expertise française, de tous les circuits de compétition et cursus de formation que la fédération propose à ses officiels français. C'est une forme de reconnaissance, mais aussi de capitalisation de nos savoir-faire dans le sport comme atout pour le long terme. Le cross s'annonce déjà comme un temps fort des Jeux de Paris 2024. Nous n'avons aucun doute qu'il fera date parmi les plus beaux parcours, et avons déjà hâte, cavaliers comme passionnés, d'assister à du grand sport. »

Totalement complet !

« C'est un grand honneur, a expliqué le Normand, et une occasion unique d'exprimer ma passion. Le complet a toujours fait partie de ma vie. Je suis venu à dessiner des parcours en organisant des concours sur la propriété familiale, à côté de Cherbourg, dont le Grand Complet. Se retrouver impliqué dans un tel événement fait vibrer et me donne l'occasion de prendre part à une échéance olympique, moi qui n'ai pas eu l'occasion d'en courir en tant que cavalier.

Très international

Je suis impliqué dans la conception et l'organisation de parcours de concours en France – le Haras du Pin, Lignièrès, Le Pouget... – et à l'étranger, en Europe centrale, en Asie ou en Amérique du Sud. J'ai officié en tant que chef de piste pour mes premiers championnats il y a quatre ans, en Hongrie, lors des Europe Poneys. Avant Paris, je serai chef de piste aux championnats d'Europe Seniors 2023, programmés au Haras du Pin et aux Jeux panaméricains 2023 au Chili. Les années 2023 et 2024 vont donc être très intenses, sachant que cette année et l'année prochaine je m'occupe aussi du cross des championnats d'Eurasie, planifiés en juillet.

Parcours FEI

La FFE m'a accompagné notamment sur tout le cursus de formation et pour la nomination à la commission de concours complet de la FEI. Cela m'a permis d'oeuvrer encore plus pour ma discipline de coeur et de me faire connaître des instances internationales, au-delà de mes missions de chefs de piste et de formateur au sein du programme d'aide FEI Solidarity.

Versailles

Le site de Versailles n'est pas usuel pour notre discipline, mais c'est un lieu

emblématique qui est une belle source d'inspiration. Cela risque néanmoins d'être complexe, par la nature même de l'endroit. Il ne faudra pas vouloir être trop extravagant, à l'image de ce que ce site royal a pu être. Notre création devra rester raisonnable, en insérant des références à l'histoire du lieu. Le décor sera tenu de ne pas être banal, suffisamment sobre pour ne pas être grandiloquent, mais suffisamment soigné pour faire exception.

Il y a l'aspect technique mais aussi visuel du parcours ; c'est un spectacle autant qu'une épreuve sportive ! Par essence, les petits plats seront mis dans les grands, car cela reste Versailles !

Parcours

Le périmètre dédié au cross est déjà défini. Pierre Michelet, sur proposition de la FFE, avait été consultant pour réfléchir à ce à quoi pouvait ressembler un parcours de cross sur le site, de façon à ce que le COJO de Paris 2024 puisse lui-même établir les cahiers des charges nécessaires aux nominations des différentes parties impliquées dans la réalisation technique. Je suis extrêmement reconnaissant envers ceux qui me font confiance et qui me soutiennent et je suis ravi de commencer à me creuser la tête dans ce terrain de jeu inspirant. Je suis heureux et très enthousiaste de travailler avec les différentes équipes qui vont être en charge de ces Jeux. J'ai hâte ! »

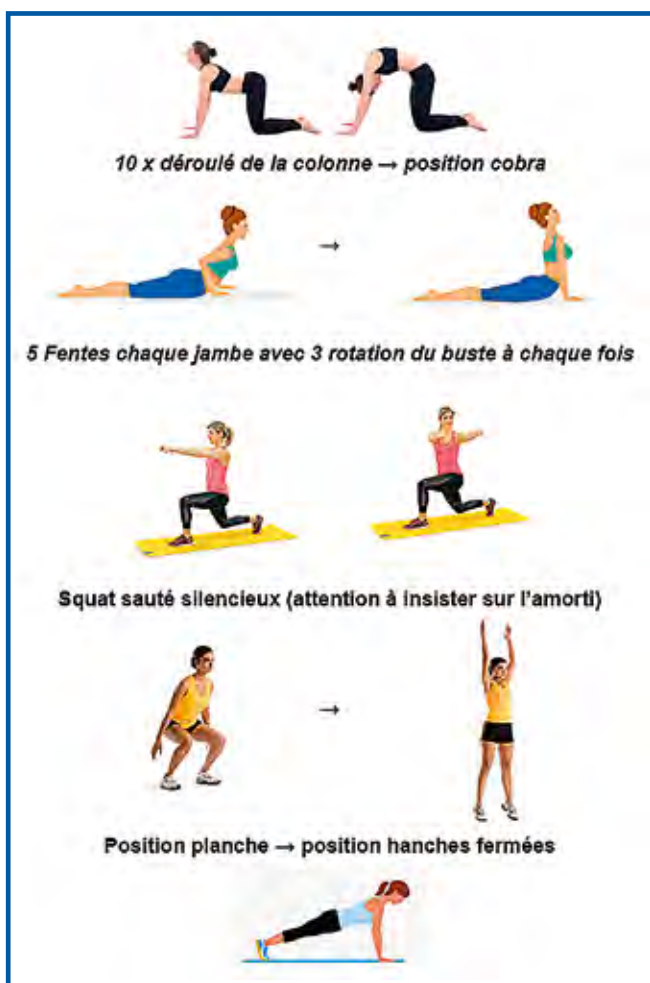


Cavalier de complet, Pierre Le Goupil trace des parcours de cross depuis 1995, dont ceux de sa famille à Martinvast (50)



A VOS ABDOS AVEC MANON MOUTINHO !

MANON MOUTINHO EST UNE VOLTIGEUSE DE HAUT NIVEAU, PROFESSEUR DE SPORT, CONSEILLÈRE TECHNIQUE NATIONALE DEPUIS SEPTEMBRE DERNIER. ELLE A LANCÉ, CETTE ANNÉE, POUR LES CAVALIERS QUI LE SOUHAITENT UN PROGRAMME DE PRÉPARATION PHYSIQUE AVEC COACHING À DISTANCE. PRÉSENTATION.



Exemple de programme d'échauffement

En savoir plus

La rubrique sante.ffe.com propose à tous des exercices et des programmes de préparation physique.

Motivation

La préparation physique est au programme des stages de détection et de haut niveau. L'idée est de donner à nos sportifs le mode d'emploi des exercices à faire régulièrement chez soi. Toutefois, la motivation est un facteur clé et elle augmente avec le suivi régulier d'un coach qui conseille et encourage.

Programme

Concrètement, les cavaliers inscrits reçoivent un programme de séance et un lien vers une visioconférence chaque milieu de semaine. Ils s'installent en tenue de sport chez eux face à l'ordinateur. Manon présente chaque exercice et ceux qui le souhaitent mettent leur caméra afin qu'elle puisse les conseiller pour optimiser leurs mouvements.

Séances

Les séances de 35 minutes environ comportent 3 temps : un échauffement, en général 5 exercices à répéter 5 à 10 fois, un corps de séance sur des thèmes précis et, pour finir, des étirements. « J'envoie à l'avance le programme de la séance et chacun est invité à la refaire seul une seconde fois dans la semaine. C'est déjà bien de passer de zéro préparation physique à deux séances par semaine. »

Exemple de programme proprioception

3 x 4 exercices

1. Maintien 30 secondes sur 1 pied yeux fermés (faire les deux pieds)
2. 20 sauts latéraux avec stabilisation
3. 10 sauts sur 1 pied avec le genou qui est en l'air à 90° (faire les deux jambes)
4. 5 séries par jambe en alternant : fente regard plafond → arabesque → jambe tendue devant → côté → revenir en fente

Cavaliers, meneurs et voltigeurs

« Les sportifs de toutes les disciplines sont concernés. J'ai actuellement deux groupes. Une trentaine de childrens, cavaliers à poney et juniors et une bonne vingtaine de cavaliers de moins de 30 ans. Ils pratiquent le CSO, le CCE, le dressage, l'endurance, les pony-games, le TREC et aussi l'attelage. L'objectif est de développer la condition physique et musculaire pour améliorer les réflexes, la coordination et éviter les blessures.

Les corps de séance ont des thèmes comme proprioception, abdos, lombaires, jambes, muscles profonds...

Manon Moutinho

Gymnaste, puis voltigeuse, Manon Moutinho a intégré l'équipe de France pour les JEM de 2010 à Lexington, puis le pôle France de Saumur pour concourir en individuelle avec des chevaux de l'ENE. Elle compte 12 victoires en compétitions FEI pour 33 participations.

Titulaire du BP JEPS et d'une licence STAPS spécialité Education et motricité, elle réussit le professorat de sport et devient Conseillère technique nationale à la FFE.

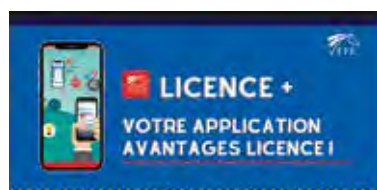


On en parle au club-house

Licence +

Depuis plusieurs années, des avantages licence sont proposés par la FFE aux cavaliers licenciés. Afin de répondre aux besoins et compléter l'offre actuelle, la FFE a lancé une nouvelle application pour vous permettre de gagner en pouvoir d'achat. Accessible depuis un smartphone, l'application FFE Licence + offre un accès à de nombreuses promotions et réductions partout en France sur le web ou en magasin, dans les grandes enseignes et les commerces de proximité.

A proposer à vos cavaliers qui ne l'auraient pas déjà.



Loi sur le sport

La nouvelle loi sur le sport présente quelques avancées positives pour les activités équestres.

Elle allège les règles du certificat médical pour les majeurs et renvoie aux commissions médicales des fédérations sportives le soin d'en définir les modalités.

Elle encourage le développement de la pratique du sport pour le plus grand nombre et dans tous les lieux de vie (à l'école, à l'université, en entreprise, dans les établissements de santé, etc.)

Elle favorise l'activité physique adaptée (APA) et la prescription du sport-santé et consacre le rôle des maisons sport-santé.

Elle renforce la lutte contre les violences et discriminations ainsi que la sécurité dans les enceintes sportives.

Michel Cizeron



Michel Cizeron a été nommé sélectionneur national de saut d'obstacles Majors (40 ans et +). Il succède à Xavier Delalande, en poste depuis 2002 et qui a permis, à la France d'être sacrée quatre fois championne d'Europe par équipes (2004, 2006, 2010 et 2021) et trois fois en individuel (2004, 2010 et 2021).

Cavalier national et international de 1981 à 1999, BEES2, expert fédéral CSO depuis 2008, Michel Cizeron est un entraîneur expérimenté notamment au Club hippique niortais. « *L'un de mes souhaits est d'ouvrir encore plus l'équipe de France. Pour cela, il faudra aller sur le terrain et organiser des journées de détection.* »

Le Pin décroche le loto

Le Haras du Pin est le site choisi pour la Normandie en 2022 par la Mission Bern. Les fonds du loto du patrimoine serviront à restaurer l'ancienne église du vieux Pin et l'ancienne infirmerie vétérinaire en briques, actuellement hors d'usage.

Ces édifices annexes sont très dégradés et nécessitent d'importants travaux de maçonnerie et de couverture. L'église abandonnée à la Révolution, restaurée par les paroissiens en 1818,



a été aliénée par l'État en 1858 et la nef a été transformée en écurie pour les étalons.

Caval'Trophy

Le rendez-vous des clubs reprend du 9 au 12 juillet au Haras de Préjeurin à Echaldas (69). Au programme, mountain trail, chasse aux trésors, initiation au TREC, jeux western, défilé nocturne, caval show, dîner sous les étoiles. Une organisation CRTE ARA pour faire découvrir aux cavaliers des clubs les joies de l'équitation d'extérieur. Tout savoir sur la page [Caval Trophy](#).



Ambition cheval

Le Plan ambition cheval 2022 de la région Auvergne-Rhône-Alpes est en cours. Selon leurs labels, les entreprises équestres associatives ou non peuvent bénéficier de 1 000 à 5 000 € pour des dépenses concernant le bien-être équin, les matériels pédagogiques, l'environnement et le handisport. Traitement des dossiers au fil de l'eau. Contact CRE ARA : Marylin Valade auvergne-rhone-alpes@ffe.com 07 66 38 35 15.

Vos rendez-vous au Parc

Sologn'Pony
Du 17 au 20 août, concours poney, épreuves d'élevage à poney et finales jeunes poneys SHF. Un événement organisé par l'ANPFS.

Mondial TREC
Du 25 au 27 août, le Mondial Trec revient en Sologne après une belle édition 2008. Au programme : championnats du Monde juniors, jeunes cavaliers et seniors de TREC. Une organisation FFE sous l'égide de la FITE.



À vos côtés pour vous accompagner dans votre activité en toute sécurité

**4 000 établissements
nous font déjà confiance**

Depuis 20 ans, Equi#Generali assure les dirigeants d'établissements équestres dans leur activité professionnelle comme pour leur vie personnelle.

Pour plus d'informations, contactez Equi#Generali au **02 31 06 08 09** ou par email à equi@agence.generali.fr.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Generali est partenaire officiel de la Fédération Française d'Équitation.

